



**Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de
l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres
Organisations Internationales à Genève**

57^{ème} SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DE ITC

20 JUILLET 2022 SALLE S1, OMC

INTERVENTION-CÔTE D'IVOIRE

Madame la Présidente,

Ma délégation adresse ses félicitations à Son Excellence Madame Nadia Théodore Représentante Permanente du Canada auprès de l'OMC pour sa désignation à la Présidence de la 57^{ème} session du Groupe Consultatif Commun (JAG), et exprime, par la même occasion, sa reconnaissance à Son Excellence Madame Usha Canabady, Représentante Permanente de Maurice à Genève, pour avoir présidé avec succès la précédente Session.

La Côte d'Ivoire félicite la Directrice Exécutive et l'équipe de ITC pour la qualité de ses prestations et des appuis fournis au cours de l'année 2022 aux pays en développement .

En effet, à en juger par le rapport annuel et le rapport d'évaluation, les interventions de ITC l'année dernière se sont relevées, une fois encore, pertinentes, cohérentes et en ligne avec les besoins et priorités des bénéficiaires, et ce, malgré un contexte difficile. C'est le lieu de saluer particulièrement le fait que ITC ait fait de l'amélioration de la compétitivité des PMPE un axe majeur d'intervention, surtout dans un contexte international difficile dont les effets systémiques au niveau national mettent à mal la viabilité des MPME et amenuisent leurs capacités à se projeter à l'international.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, nous ne pouvons que nous féliciter de l'excellence de notre partenariat avec ITC, qui constitue, à nos yeux, un exemple remarquable de la manière dont les interventions de ITC répondent parfaitement aux différents critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité , de durabilité et d'alignement sur les besoins du bénéficiaire.

En effet, en 2013, ITC avait accompagné la Côte d'Ivoire, dans le cadre du projet PACIR, financée par de l'Union européenne, à l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) qui avait retenu comme secteurs prioritaires, les fruits tropicaux, la filière anacarde et cajou, le caoutchouc, la chaîne de valeur du textile, le numérique et le manioc.

Dans la continuité de cette action et conformément aux critères d'évaluation, ITC déploie actuellement en Côte d'Ivoire, une assistance technique à travers des composantes nationales projets régionaux dont les secteurs d'interventions coïncident avec les filières sélectionnées par la Stratégie Nationale d'Exportation.

Il s'agit notamment du programme UKTP qui a permis de renforcer la compétitivité à l'export de 39 MPME dont le tiers dirigé ou détenu par des femmes, dans les secteurs de la noix de cajou et des fruits tropicaux. Une deuxième phase est en cours de préparation, et nous aurions souhaité que celle-ci soit d'une portée plus grande, afin de permettre à plus grand nombre d'entreprises de bénéficier des résultats probants de la phase 1 et d'approfondir l'impact du projet dans le temps.

Quant au programme Shetrades Côte d'Ivoire, il a apporté une contribution fort appréciée à l'autonomisation des femmes et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin, le long de la chaîne de valeur agricoles dans le secteur de l'anacarde et du karité. Il est clairement ressorti de l'atelier de restitution organisé le 14 juin 2023, que le projet a obtenu des résultats satisfaisants sur ses 5 axes d'interventions, avec le renforcement des capacités commerciales de 24 PME et de 2 500 ménages agricoles et des milliers de femmes positivement impactées.

En ce qui concerne la filière Textile et mode, la Côte d'Ivoire bénéficie du **projet « Ethical Fashion Initiative »** qui vise à booster l'industrie nationale de la mode, grâce au développement du potentiel des créateurs locaux, la formation des jeunes et la construction d'une chaîne d'approvisionnement textile et de production de sacs et accessoires destinés aux marchés régional et international.

Enfin, le projet Fastrack qui, lui, vise à renforcer la compétitivité commerciale des secteurs du numérique et qui, en 2022, a permis aux bénéficiaires de la Côte d'Ivoire de lever 540,810 USD et de générer plus de 360 000 USD de contrats.

Ma délégation saisit donc l'opportunité de cette tribune pour renouveler sa gratitude à ITC et réitérer ses remerciements aux donateurs de ces différents projets à savoir le Royaume Uni, l'Union européenne, la Corée et les Pays-Bas.

En termes de perspective, il convient de signaler qu'en février 2022, le gouvernement ivoirien a créé une nouvelle structure de promotion dénommée « *Agence Côte d'Ivoire Export* », en vue de redynamiser le dispositif institutionnel et servir de bras opérationnel en matière de promotion des produits MADE IN CÔTE D'IVOIRE, dans le monde.

Aussi, nous saisissons cette occasion pour solliciter l'accompagnement de ITC à cette nouvelle agence, afin de l'appuyer dans sa phase de déploiement, lui fournir l'assistance technique nécessaire permettant de définir et mettre en œuvre un plan d'action à moyen terme, prenant en compte les défis et exigences du commerce international, permettant également de surmonter les contraintes liées au contexte international marqué par des crises multiformes et récurrentes, mais aussi et surtout, permettant au pays d'optimiser son potentiel à l'export de manière à saisir les opportunités commerciale qu'offre la ZLECAF, le marché unique africain de 1.2 milliard de consommateurs.

Pour terminer, nous remercions, une fois encore, ITC pour son engagement en Côte d'Ivoire, et espérons poursuivre cette précieuse et fructueuses collaboration, dans le

cadre de la poursuite de nos objectifs de renforcement de la compétitivité à l'exportation.

Je vous remercie.